



**AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°12-2022-145

PUBLIÉ LE 9 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction Départementale Emploi Travail Solidarités Protection des Populations /**

12-2022-09-08-00002 - Subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de **??** Mme Marie-Claire MARGUIER, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, **??** des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Aveyron **??** (2 pages)

Page 3

12-2022-09-08-00003 - Subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-**??** Claire MARGUIER, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et **??** de la Protection des Populations de l'Aveyron en qualité d'ordonnateur secondaire **??** délégué **??** (3 pages)

Page 6

## **Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest / District Est**

12-2022-09-08-00004 - RN 88 **??** Minéralisation sous les glissières de sécurité et réalisation des boucles de comptage de la station de Saint-Cloud **??** Modification des conditions de circulation (3 pages)

Page 10

Direction Départementale Emploi Travail  
Solidarités Protection des Populations

12-2022-09-08-00002

Subdélégation de signature en cas d'absence ou  
d'empêchement de  
Mme Marie-Claire MARGUIER, Directrice  
Départementale de l'Emploi, du Travail,  
des Solidarités et de la Protection des  
Populations de l'Aveyron



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations**

## **DIRECTION**

Arrêté n°20220908-02 du 8 septembre 2022

Objet : Subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire MARGUIER, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Aveyron

---

**LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON**  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret N° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la délégation de signature des préfets et aux subdélégations de signature ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant organisation des services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron ;

**VU** l'arrêté du 21 juin 2021 portant nomination de Mme Marie-Claire MARGUIER, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron ;

**VU** l'arrêté du 29 juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Marie-Claire MARGUIER, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron ;

**SUR** proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron ;

### **- A R R E T E -**

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire MARGUIER, la subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Isabelle SERRES, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron ;
- M. Jérémie BOUQUET, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron.

9, rue de Bruxelles  
BP 3125  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 73 52 11  
Mél. : ddetspp@aveyron.gouv.fr

1/2

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire MARGUIER, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron, de Mme Isabelle SERRES et de M. Jérémie BOUQUET, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron, subdélégation de signature est accordée, dans leurs domaines de compétences, à :

Comité Médical :

- Docteur Sylvie DUGUE-BOYER, secrétaire du comité médical.

Commission de réforme :

- Docteur Catherine FAGGIANELLI, présidente de la commission de réforme.

Service Emploi, Mutations Economiques et Solidarités :

- Mme Francelyne CALMELS, cheffe du service Emploi, Mutations Economiques et Solidarités (EMES) ;  
- Mme Sylvie MIQUEL, adjointe au chef de service Emploi, Mutations Economiques et Solidarités (EMES).

Systeme d'Inspection du Travail :

- M. Jean-Pierre LAGUETTE, Responsable de l'Unité de Contrôle (SIT).

Service Lutte Contre les Exclusions et Protection des Publics Vulnérables :

- Mme Sandrine BOSSE, cheffe du service Lutte Contre les Exclusions (LCE) ;  
- Mme Marlène FRAYSSE, adjointe au chef de service Lutte Contre les Exclusions (LCE).

Service Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation Inspection en Abattoirs :

- Mme Michèle EYMERY, cheffe du service Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation Inspection en Abattoirs (SQSAIA) ;  
- Mme Rebecca DUBOST, adjointe à la cheffe du service Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation Inspection en Abattoirs (SQSAIA).

Service Santé et Protection Animales, Certification et Environnement :

- Mme Christel ALAUZET, cheffe du service Santé, Protection Animales, Certification et Environnement (SPACE) ;  
- M. Cyril PAILHOUS, adjoint principal au chef du service Santé, Protection Animales, Certification et Environnement (SPACE) ;  
- Mme Véronique MORIN, suppléante au chef du service Santé, Protection Animales, Certification et Environnement (SPACE), adjointe cheffe d'unité ;  
- Mme Dominique VERGES, suppléante au chef du service Santé, Protection Animales, Certification et Environnement (SPACE), adjointe cheffe d'unité.

Délégation départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité :

- Mme Christine MATIGNON, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Ingénierie et expertise sociale :

- Mme Claire ALAZARD, chargée de mission, conseillère technique en travail social.

Service de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes :

- M. Michel MALAVAL, chef du service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (CCRF) ;  
- Mme Claudine SLIWA, adjointe au chef du service Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes (CCRF).

Conseil de famille :

- Mme Claire ALAZARD, en sa qualité de tutrice du conseil de famille par délégation.

**Article 3** : Les dispositions de l'arrêté n° 20210924-01 du 24 septembre 2021 sont abrogées.

**Article 4** : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 8 septembre 2022

La directrice départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations,  
*signé*

Marie-Claire MARGUIER

Direction Départementale Emploi Travail  
Solidarités Protection des Populations

12-2022-09-08-00003

Subdélégation de signature en cas d'absence ou  
d'empêchement de Mme Marie-  
Claire MARGUIER, Directrice Départementale de  
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et  
de la Protection des Populations de l'Aveyron en  
qualité d'ordonnateur secondaire  
délégué



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail des Solidarités  
et de la Protection des Populations**

## **DIRECTION**

Arrêté n° 20220908-01 du 8 septembre 2022

Objet : Subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire MARGUIER, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Aveyron en qualité d'ordonnateur secondaire délégué

---

**LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON**  
Chevalier de la Légion d'honneur

**VU** la loi organique N° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

**VU** la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

**VU** le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général de comptabilité publique ;

**VU** le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret N° 2005-54 du 27 janvier 2005 et les arrêtés du 29 décembre 2005 relatifs au contrôle financier déconcentré, pris pour son application ;

**VU** le décret N° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la délégation de signature des préfets et aux subdélégations de signature ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant organisation des services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron ;

**VU** l'arrêté du 21 juin 2021 portant nomination de Mme Marie-Claire MARGUIER, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron ;

**VU** l'arrêté du 29 juillet 2021 donnant délégation de signature à Mme Marie-Claire MARGUIER, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron en qualité d'ordonnateur secondaire délégué ;

**SUR** proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron ;

9, rue de Bruxelles  
BP 3125  
12031 RODEZ CEDEX 9  
Tél. : 05 65 73 52 11  
Mél. : ddetspp@aveyron.gouv.fr

1/3

**- ARRETE -**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire MARGUIER, la subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Isabelle SERRES, directrice départementale adjointe de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron ;
- à Monsieur Jérémie BOUQUET, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Claire MARGUIER, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron et de Mme Isabelle SERRES et de M. Jérémie BOUQUET, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron, subdélégation de signature est accordée comme suit :

Programme	Libellé
104	Intégration et accès à la nationalité
134	Développement des entreprises et du tourisme
135	Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat
147	Politique de la ville
157	Handicap et dépendance
177	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables
183	Protection maladie
206	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
303	Immigration et asile
304	Inclusion sociale et protection des personnes
354	Administration territoriale de l'Etat

pour le BOP 206 - sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation, à :

- Mme Christel ALAUZET, cheffe du service Santé et Protection Animales, Certification et Environnement (SPACE) ;
- M. Cyril PAILHOUS, adjoint à la cheffe du service SPACE ;
- Mme Michèle EYMERY, cheffe du service Sécurité et Qualité Sanitaires de l'Alimentation Inspection en Abattoirs (SQSAIA) ;
- Mme Rébecca DUBOST, adjointe à la cheffe du service SQSAIA ;
- Mme Euriel GODEBERT, cheffe d'unité abattoir pour son domaine de compétence.

pour les BOP 104, 135, 157, 177, 183, 303, 304 à :

- Mme Sandrine BOSSE, cheffe du service Lutte Contre les Exclusions et Protection des Publics Vulnérables ;
- Mme Marlène FRAYSSE, adjointe à la cheffe du service de Lutte Contre les Exclusions et Protection des Publics Vulnérables.

**Article 3 :** Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil Chorus formulaire, pour tous les BOP concernant la DDETSPP, à :

- Mme Céline ALBOUY, gestionnaire administrative ;
- Mme Christine CABANIOLS, gestionnaire administrative et comptable ;
- Mme Céline DA PONT, gestionnaire administrative et comptable ;
- Mme Sylvie GRIFFOUL, gestionnaire administrative ;
- Mme Virginie RIGAL, gestionnaire administrative.

**Article 4 :** Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil Chorus formulaire, pour les BOP concernant les BOP 104, 135, 157, 177, 183, 303, 304 à :

- Mme Sandrine BOSSE, cheffe du service Lutte Contre les Exclusions et Protection des Publics Vulnérables.

**Article 5 :** Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil ESCALE à :

- Mme Céline ALBOUY sur le BOP 206 (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation) ;
- Mme Sylvie GRIFFOUL sur le BOP 206 (sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation).



**Article 6** : Subdélégation est donnée pour la validation dans l'outil GISPRO des demandes d'autorisation d'engagement et de paiement sur le BOP 147 (politique de la ville) à :

- Mme Sandrine BOSSE, cheffe du service Lutte Contre les Exclusions et Protection des Publics Vulnérables ;
- Mme Martine MERLE, gestionnaire des crédits politique de la ville.

**Article 7** : Les dispositions de l'arrêté n° 20220719-01 du 19 juillet 2022 sont abrogées.

**Article 8** : La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Aveyron est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rodez, le 8 septembre 2022

La directrice départementale de l'emploi, du travail,  
des solidarités et de la protection des populations,

*signé*

Marie-Claire MARGUIER

Direction Interdépartementale des Routes du  
Sud-Ouest

12-2022-09-08-00004

RN 88

Minéralisation sous les glissières de sécurité et  
réalisation des boucles de comptage de la  
station de Saint-Cloud

Modification des conditions de circulation

**PREFECTURE DE L'AVEYRON**

**ARRETE PREFECTORAL**

**N° 12-2022-09-08**

**RN 88**

Minéralisation sous les glissières de sécurité et  
réalisation des boucles de comptage de la station de Saint-Cloud  
Modification des conditions de circulation

**du lundi 12 septembre au vendredi 23 septembre**

**LA PREFETE DE L'AVEYRON  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et autoroutière en vigueur,

VU la note technique du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, chargé des relations internationales sur le climat, concernant la coordination des chantiers sur le réseau routier national(RRN),

VU L'arrêté préfectoral du 3 mai 2021 portant subdélégations de signature du Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest à ses collaborateurs,

VU L'approbation du DESC n°2022-42 en date du 12/08/2022,

VU L'avis favorable de la DDT12 en date du 08/09/2022,

**CONSIDERANT** qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que les entreprises exécutant les travaux.

**SUR PROPOSITION DU CHEF DU DISTRICT EST  
DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES SUD OUEST**

**ARRETE**

**Article 1- NATURE, DUREE ET LIEU DES TRAVAUX**

Dans le cadre des travaux de minéralisation sous les glissières de sécurité, de la réalisation des boucles de comptage et des travaux sur la bretelle de la Gineste, la circulation sera modifiée comme suit:

- fermeture de la RN88 du giratoire de Saint-Félix (PR 48+628) à l'échangeur d'Olemps (PR52+170)

***les nuits du lundi 12 septembre au jeudi 15 septembre de 21h00 à 6h00***

- fermeture des bretelles d'entrée dans le sens Rodez vers Toulouse et de sortie dans le sens Toulouse vers Rodez

***3 jours à partir du 14 septembre***

- neutralisation de la voie de droite du PR50+200 au PR50+700

***8 jours à partir du 14 septembre***

**Article 2 – CONTRAINTES DE CIRCULATION**

**Phase 1 :**

Lors des nuits de fermeture de la RN88 du giratoire de Saint-Félix (PR 48+628) à l'échangeur d'Olemps (PR52+170), une déviation sera mise en place par la RD 840 (avenue de la Gineste), avenue de Bourran, avenue de St-Pierre, RD67, RD84, et RD212E. Les déviations seront levées en journée.

**Phase 2 :**

Lors de la fermeture d'une bretelle d'entrée dans le sens Rodez vers Albi, les usagers seront redirigés par le RD67, RD84, et RD212E et retour à la RN88 à l'échangeur du Lachet (S10 du PGT Aveyron).

Lors de la fermeture d'une bretelle de sortie dans le sens Albi vers Rodez, les usagers sortiront à l'échangeur du Lachet, puis RD212E, RD84 et RD67 (S9 du PGT Aveyron).

Les déviations seront levées le soir.

**Phase 3 :**

La voie de droite sera neutralisée du PR50+200 au PR50+700 et maintenu la nuit.

En cas d'intempéries ou de forces majeures, les travaux seront prolongés les jours suivants dans les mêmes conditions de circulation.

**Article 3 - SIGNALISATION ET PROTECTION DU CHANTIER**

**- Signalisation temporaire :**

La signalisation sera installée et maintenue par l'entreprise et le CEI de Laissac.

L'ensemble de la signalisation ainsi que celle des personnes et des véhicules sera en tout point conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (*livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire*) éditée par le SETRA.

**- Propreté des lieux :**

Les entreprises engagées dans ces travaux devront maintenir en permanence la propreté, l'état et la viabilité de la chaussée des voies ouvertes à la circulation durant les heures de chantier et lors du repliement des chantiers.

#### **Article 4 – INFRACTIONS**

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Tout incident dérogeant au présent arrêté doit être signalé à la Direction Interdépartementale des Routes Sud-Ouest (District Est), qui avertira le CIGT de Toulouse.

#### **Article 5 – INFORMATION DES AUTOMOBILISTES**

Afin d'assurer une bonne information sur les restrictions de circulation aux automobilistes, les dates et heures de fermeture de la section concernée seront communiquées par la presse écrite et par voie d'affichage à proximité du chantier et dans les communes intéressées.

#### **Article 6 – AMPLIATION**

Cet arrêté sera adressé à :

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Aveyron,  
Monsieur le Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Aveyron,  
Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aveyron,  
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Sud-Ouest (SIGT de Toulouse, SMEE/DMO, CEI de Laissac, archives District Est),  
Monsieur le Directeur Départementale des Territoires de l'Aveyron,  
Monsieur le Directeur du SAMU,

#### **Article 7**

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aveyron,  
Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud-Ouest,  
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Aveyron,  
Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Aveyron,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département de l'Aveyron.

Rosières, le 08 septembre 2022

La Préfète de l'Aveyron,

Pour la Préfète de l'Aveyron et par délégation,

Le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud Ouest,

Pour le Directeur Interdépartemental des Routes du Sud Ouest et par délégation,

Le Chef du District Est,

***Thierry MALIGE***